

Communiqué de presse

Répondants: Bertrand Baumann/Thomas Gehrig

Date: 27 mai 2010, 17 h 30

Première étape franchie sur la question des compétences de décision au sein des paroisses et de la définition des ministères

Au terme de sept heures de débat, le Synode (parlement) des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a délibéré en première lecture sur la révision partielle du Règlement ecclésiastique portant sur les questions de définition des ministères et de direction de la paroisse (compétences de décision). La procédure de révision du Règlement ecclésiastique devrait s'achever en 2012.

Des amendements et de demandes de modifications avaient été déposés concernant une trentaine d'articles du règlement ecclésiastique sur un total d'environ 100 articles proposés dans une teneur parfois totalement nouvelle. Dans la grande majorité des cas, les propositions du Conseil synodal l'ont emporté. Le Conseil synodal est appelé à réexaminer et à préciser certaines dispositions qu'il soumettra en 2^e lecture au Synode.

Précisions sur les ministères, services et sur l'engagement bénévole

Le règlement ecclésiastique prévoit que chaque membre de la paroisse est appelé à collaborer au sein de la paroisse. La question très discutée du travail bénévole est ainsi abordée de manière constructive. Sur cette question de la collaboration des membres au travail de la paroisse, le Conseiller synodal Stefan Ramseier, qui répond de la cohérence de la réforme, établit une distinction pragmatique: celui qui collabore sans salaire est un bénévole, celui qui touche un salaire accomplit un service. Les uns et les autres œuvrent collectivement au bien-être de la paroisse.

Par ailleurs, au terme d'un débat nourri, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont confirmé que le ministère pastoral, le ministère socio-diaconal et le ministère catéchétique constituaient les ministères indispensables d'une paroisse. Le conseil de paroisse reste un organe et n'est pas assimilé à un ministère. Il s'agit à présent de concrétiser l'égalité des ministères au niveau des règlements. Les aspects touchant à la direction d'une paroisse n'ont pas vraiment suscité le débat.

Le message du Conseil synodal, fruit d'une vaste consultation

Andreas Zeller, président du Conseil synodal, a estimé que l'intégration de la majorité des suggestions émises lors de la procédure de consultation a contribué d'une manière décisive à la bonne acceptation du projet. Le projet de révision soumis au Synode se distinguait par bien des aspects du premier projet, ce qui a été salué dans différentes interventions. Dans ses travaux préparatoires, le Conseil synodal s'est attaché à la clarté des formulations des dispositions nouvelles.

En ce qui concerne la résolution des conflits dans les paroisses, le Conseil synodal prépare un schéma d'intervention. Il s'agit surtout de prévenir toute mesure injustifiée à l'encontre des collaboratrices et collaborateurs.

*Pour toute information: Bertrand Baumann, communication francophone, 078 743 92 39,
Thomas Gehrig, service de la communication, 079 760 06 06*